



AD MAJOREM PROPRIAE GLORIAM

EMPIRE DE LA BASSE CHESNAIE

Décret impérial N°2019-01 du 03 Janvier 2019

Vu la Constitution du 2 décembre 1996,

Considérant qu'il convient de désigner l'année 2019,

Considérant le prestige que doit assurer l'Empire face au monde,

Nous, Empereur de la Basse Chesnaie, Roi des Glénan, par la grâce de Dieu, décrète et décrétons :

Article premier

L'année 2019 est désignée «De Iusticia Dei»

Frank-Marc 1er

Imperator et Rex